L'ASST/SATW se présente

L'Académie suisse des sciences techniques est une association de droit privé fondée en 1981. Elle est au service des sciences techniques dans l'intérêt général du pays.

En sa qualité d'organisation faîtière politiquement neutre et sans but lucratif, la plus jeune de nos quatre académies nationales regroupe actuellement - outre ses membres individuels - cinquante-trois institutions et sociétés réunissant toutes les disciplines techniques représentées en Suisse.

Les diverses associations professionnelles affiliées, ses membres individuels et ses membres correspondants dans le monde entier font de l'ASST un carrefour d'échanges privilégié et un creuset d'activités interdisplinaires dans le domaine des sciences techniques: issus d'horizons couvrant aussi bien l'industrie que l'enseignement ou la recherche, les scientifiques et ingénieurs qui l'animent contribuent ainsi à une réflexion globale sur les problèmes de notre temps.

Le statut d'organisme national d'encouragement à la recherche, formellement attribué à l'ASST dans la Loi fédérale sur la recherche, lui confère un rôle clef en matière de communication, d'échanges et de coordination au niveau tant national qu'international. En Suisse, l'ASST participe en outre activement à la définition des objectifs politiques concernant la science.

Le vaste domaine couvert par les sciences techniques

Les sciences techniques englobent l'ensemble des activités qui s'attachent à mettre les acquis des sciences fondamentales au service de l'homme sous forme de

- constructions
- aménagements
- machines et appareils
- procédés.

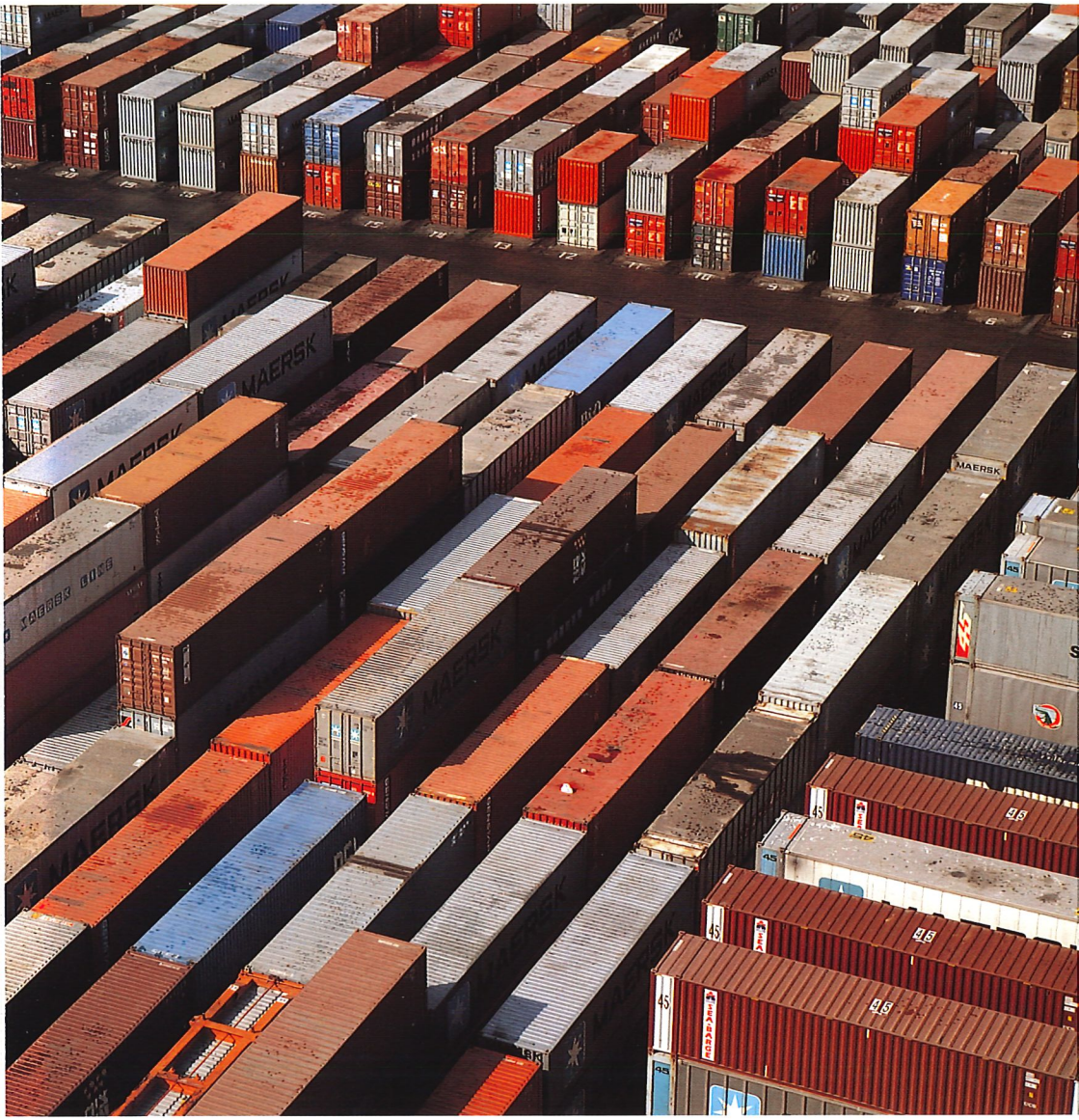
MAERSK
SEA-LAND

L'encouragement de la recherche

L'ASST encourage le développement des sciences techniques dans la recherche et l'enseignement. Elle se consacre en premier lieu à des tâches de communication et de coordination.

Diffusion et échange du savoir

L'ASST attribue une partie de ses moyens au soutien de projets scientifiques portés par ses sociétaires, ainsi qu'à des publications savantes. Elle patronne des manifestations et réunions à caractère scientifique d'envergure nationale et internationale; son congrès annuel institue une plate-forme d'échange interdisciplinaire.

Dans la série des textes qu'elle édite, l'ASST publie des études techniques et scientifiques d'intérêt général.

Enfin, elle informe régulièrement ses membres des activités en cours dans son bulletin d'information.

Prévisions et réflexion à long terme

L'ASST confie à des commissions ou à des groupes de travail, issus de son comité ou de son conseil scientifique, des mandats d'étude précis, souvent d'intérêt national. Dans ce cadre, des travaux ont notamment été réalisés sur
- la détection avancée de nouveaux développements techniques,
- la formation dans les principales professions techniques universitaires,
- les questions liées aux problèmes énergétiques,
- le développement durable,
- la motivation des jeunes pour les défis de la technique,
- ou encore, l'élaboration de scénarios prévisionnels «Suisse 2005 - 2015».

Soutien aux jeunes chercheurs

Par le biais de sa commission des bourses, l'une des commissions de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique, l'ASST octroie des bourses à de jeunes chercheurs et diplômés d'institutions techniques supérieures, pour soutenir leurs travaux dans des domaines méritant d'être développés. Ainsi, l'ASST envoie actuellement chaque année des boursiers au Japon et dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI), afin de cultiver nos échanges avec ces importantes nations industrielles. Sur proposition de sociétés membres ou sur requête personnelle, l'ASST examine examine également des demandes de bourses dans certains domaines prometteurs.

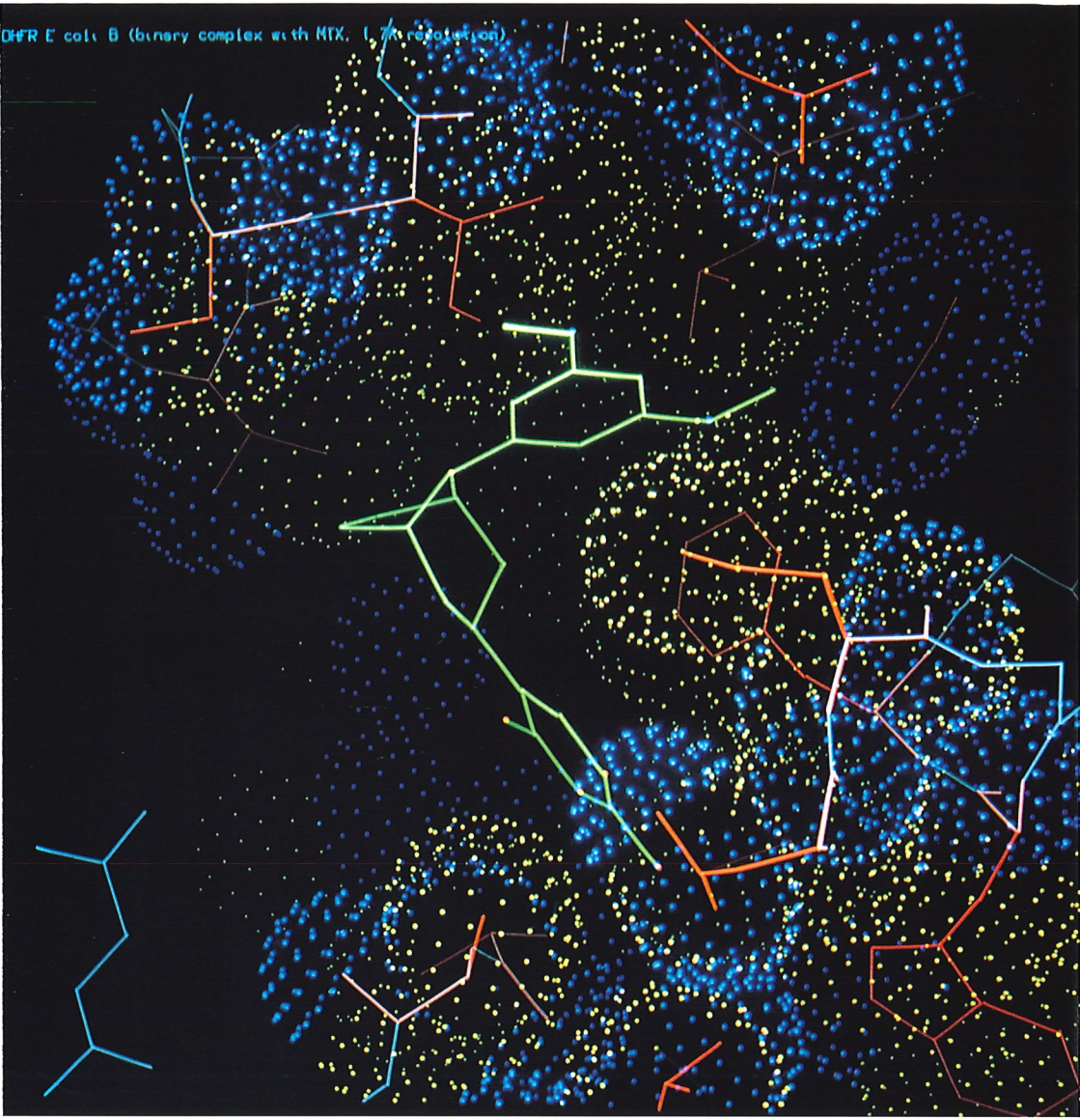
DHFR E coli B (binary complex with MTX, 1.7A resolution)

Politique de la science

L'ASST participe à la définition d'une politique coordonnée de la recherche en Suisse. Elle collabore avec les pouvoirs publics et les diverses institutions concernées, soit
- le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS),
- le Conseil suisse de la science,
- le Groupe de la science et de la recherche,
- l'Office fédéral de l'éducation et de la science,
- ainsi qu'avec les autres Académies nationales, au sein de la Conférence des Académies Scientifiques Suisses (CASS).

Il convient également de relever ici l'intérêt actif porté à la formation dispensée dans les Ecoles polytechniques fédérales et les écoles d'ingénieurs. L'ASST consulte ses membres pour définir les besoins et fixer les priorités en matière de recherche.

Les services à la collectivité

L'ASST prend position et délivre des rapports sur des questions relevant de l'intérêt général, qu'il s'agisse de formation technique et scientifique, d'énergie ou d'environnement. Quant à la participation de l'Académie aux procédures fédérales de consultation sur des sujets de sa compétence, elle s'est avérée extrêmement utile.

Relations publiques et information

L'ASST veut promouvoir une large diffusion publique de résultats de recherche acquis, en particulier lorsque ceux-ci sont susceptibles d'apporter des solutions à un problème touchant la société en général. Autant que possible, elle contribue à la vulgarisation des connaissances et méthodes scientifiques, en soutenant des manifestations, des cours ou des expositions destinés au grand public. Au besoin, elle se fait aussi le porte-parole et l'intermédiaire de ses membres en répercutant leurs préoccupations et leurs convictions.

Définition de responsabilités envers la collectivité

L'ASST encourage ses membres à réfléchir aux responsabilités sociales qu'ils assument, en leur qualité de moteurs du progrès technique et de ses retombées. Ainsi, son code d'éthique a-t-il suscité un écho important dans le monde technique. En outre, l'ASST s'engage aussi pour la défense des droits fondamentaux des hommes de science, la liberté de travail et de mouvement en particulier.

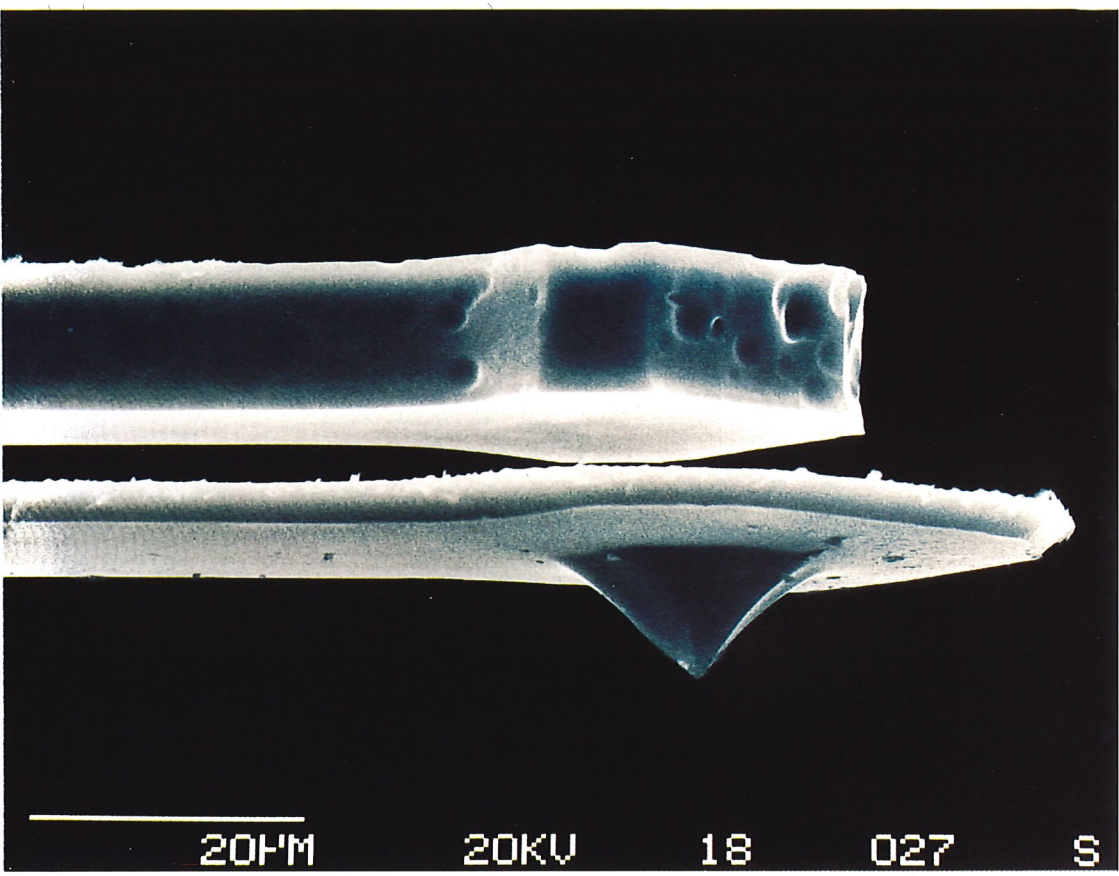
20µM
20KV
18
027
S

La promotion des échanges internationaux

En sa qualité d'académie, l'ASST est active sur le plan international à un niveau non gouvernemental. Elle soutient la participation helvétique à des projets scientifiques hors de nos frontières, ainsi que les échanges de chercheurs de diverses nationalités. Elle est membre

- du Council of Academies of Engineering and Technological Sciences (CAETS),
- de l'European Science Foundation (Fondation européenne pour la science), dans le cadre de la CASS,
- de l'European Council of Applied Sciences and Engineering (Euro-CASE).

L'ASST entretient en outre des relations bilatérales avec des académies étrangères, à l'image des liens qu'elle cultivait déjà au moment de sa fondation avec la Royal Swedish Academy of Engineering Sciences.

La vocation de trait d'union entre scientifiques et société

Une des caractéristiques de l'ASST est d'être aussi bien à l'écoute du monde technique universitaire que d'un grand nombre de personnalités actives dans l'enseignement ou l'économie, qui se sentent concernées par l'avenir des sciences techniques. A ce titre, l'ASST peut se présenter, en Suisse et à l'étranger, comme un trait d'union entre science et société.

SIEMENS

Les ressources financières de l'ASST/SATW

L'ASST finance les dépenses administratives liées au lancement et au suivi de ses multiples activités grâce aux cotisations versées par ses membres. Quant aux fonds alloués à des tiers, ils proviennent en majeure partie des subsides que lui attribue la Confédération, en vertu de la Loi fédérale sur la recherche.

En outre, l'ASST reçoit des dons considérables de la part de personnes privées.

Enfin, les diverses instances qui constituent l'organigramme de l'Académie travaillent pour la plupart selon le système de milice, soit sans rémunération.

Les organes de l'ASST/SATW

L'assemblée des membres est l'organe souverain de l'Académie: elle réunit l'ensemble des membres individuels et des sociétés membres. Siégeant une fois par année, elle vote le programme d'activité et le budget et procède à l'élection du président, du comité, du conseil scientifique et des sociétés membres.

Le **comité** détient le pouvoir exécutif et comprend, outre les membres élus ad personam, un ou deux représentants de la Confédération.

Le **conseil scientifique** assiste le comité en matière technique, encourage les échanges interdisciplinaires et dirige les projets scientifiques.

La **commission des nominations** présente la candidature de nouveaux membres individuels ordinaires, retenus à l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse, puis organise le vote à bulletin secret.

Les **commissions** et les **groupes** de travail mandatés par le comité et le conseil scientifique se consacrent à des tâches ponctuelles bien précises, définies par l'Académie.

Un **secrétariat général** assure la gestion administrative de l'ASST.

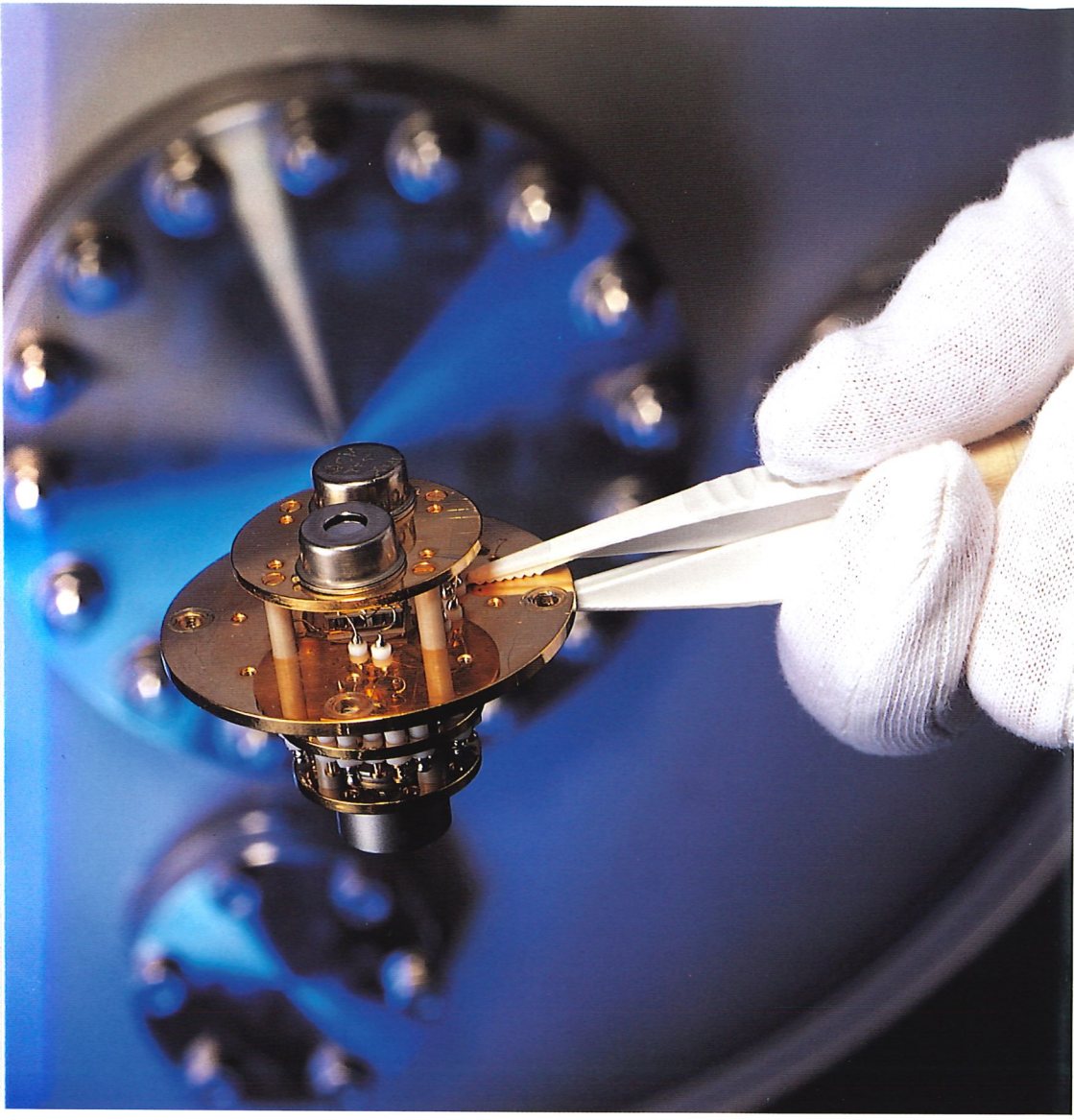

Organigramme SATW

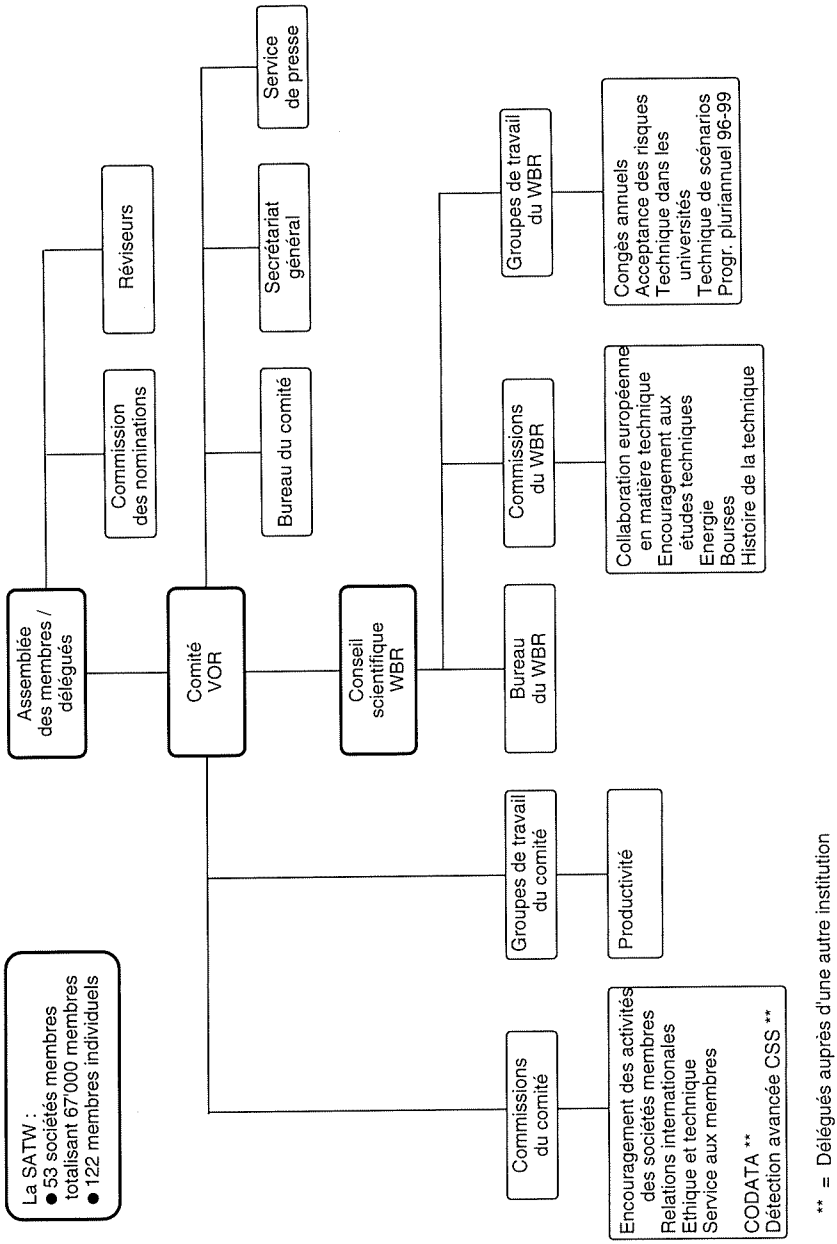

** = Délégués auprès d'une autre institution

Le répertoire à jour des organes de l'Académie, des membres du comité, des membres du conseil scientifique, des membres d'honneur, des membres individuels, ainsi que des publications de l'ASST peut être obtenu auprès du secrétariat général de l'ASST/SATW.

Adresse:
Secrétariat général de la SATW
Bertrand Rouvé, Dr ès sc., secrétaire général
Selnaustrasse 16, case postale, 8039 Zurich
Téléphone 01 283 16 16
Téléfax 01 283 16 20
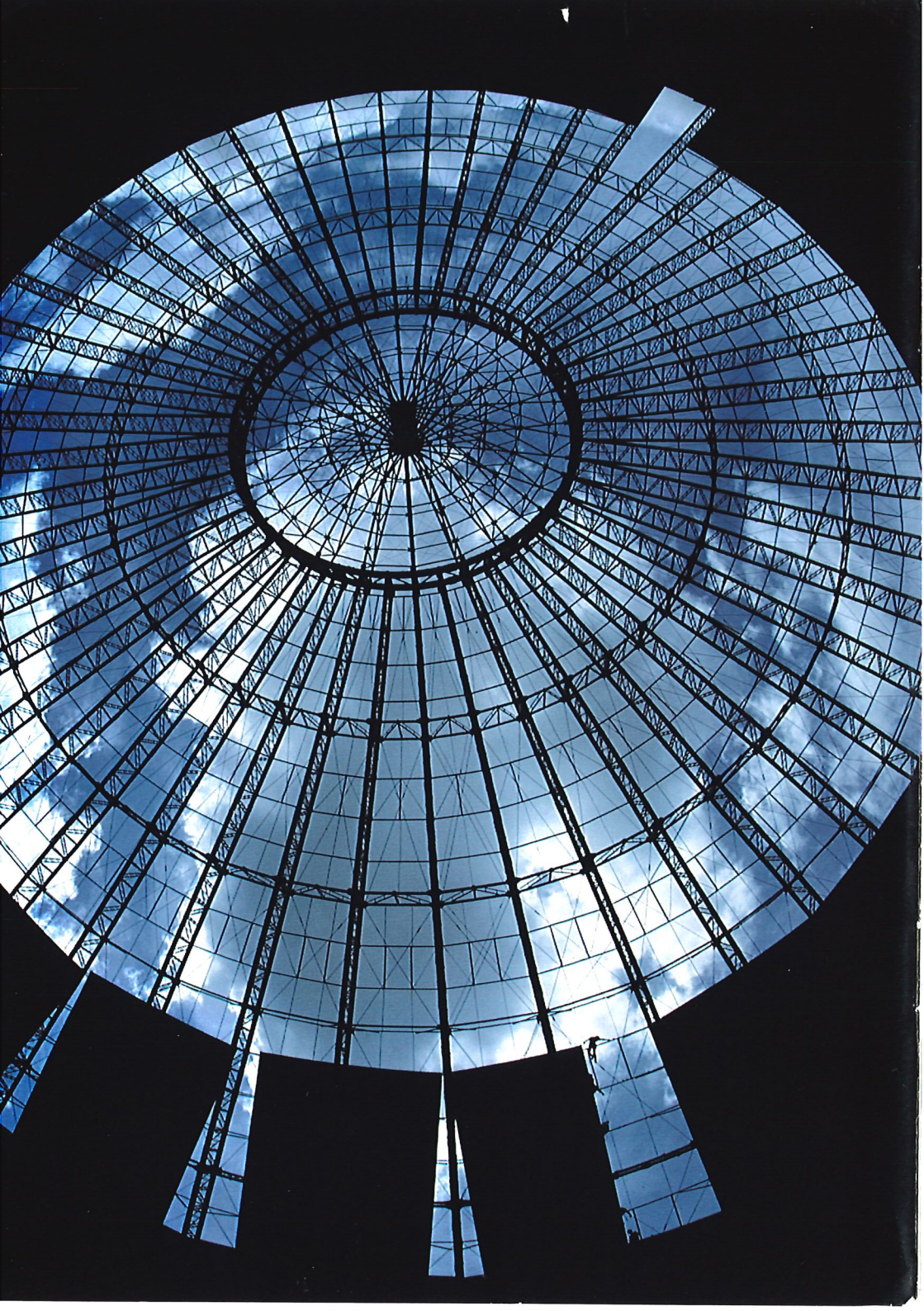
Impressum (Edition août 1993)
Photos: H.R. Bramaz, Adliswil
Rédaction: Rolf Guggenbühl, Bertrand Rouvé